

Nouvel accord mobilité durable

Février 2024

Energie FO fait des propositions concrètes

L'accord actuel, robuste, mais en demi-teinte pour les salariés

L'accord sur la mobilité durable du Groupe EDF arrive à échéance en début d'année 2024, nécessitant ainsi sa renégociation pour les 3 années à venir.

FO estime que cet accord est globalement robuste et va dans la bonne direction, bien qu'il n'ait pas atteint tous ses objectifs en matière de mobilité durable.

À titre d'exemple, le co-voiturage n'est pas au rendez-vous, malgré l'accompagnement du partenaire et de sa plateforme «Karos».

De même, l'acquisition de véhicules électriques n'a pas eu le succès escompté, en raison du coût élevé à l'achat des véhicules et des faibles ristournes proposées par les constructeurs. La Direction explique que ces derniers ont du mal à proposer des prix compétitifs, à cause de leurs carnets de commandes de véhicules déjà bien remplis.

Des véhicules électriques à prix attractifs pour tous les salariés

Afin que l'entreprise reste en cohérence avec son positionnement d'énergéticien bas carbone, respectueux de l'environnement, et pour favoriser la transition énergétique par la promotion de l'usage du véhicule électrique auprès des salariés, FO demande au Groupe EDF de proposer des offres plus compétitives que celles actuellement accessibles sur les plateformes d'entreprise du type «Veol».

FO Énergie suggère également que le Groupe EDF réitère l'opération «Un ordinateur pour tous» que EDF avait réalisée dans les années 2000 et qu'il s'en inspire pour faire une opération «Un véhicule électrique pour tous».



Pour mémoire, l'entreprise avait proposé un ordinateur pour tous les salariés qui le souhaitaient afin de les familiariser aux outils informatiques et à l'internet naissant à cette époque. Cet ordinateur était majoritairement financé par l'entreprise. Cette opération a été un véritable succès et a permis à beaucoup des salariés de pouvoir s'équiper à moindres frais.

Nous pourrions envisager de reproduire cette opération avec des véhicules électriques, financés en grande partie par l'entreprise, à destination des salariés.

FO est bien conscient que le coût d'un ordinateur n'est pas celui d'un véhicule. C'est pour cela que nous proposons qu'en contrepartie d'un financement important, le salarié acquéreur ait la possibilité de s'engager, sur une période déterminée, à faire de la publicité pour le groupe EDF directement sur son véhicule.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'un flocage du type «je roule en électrique avec le groupe EDF» sur la portière du véhicule. Cela permettrait l'accès au véhicule électrique au plus grand nombre et de faire des salariés des ambassadeurs engagés de la transition énergétique au sein du Groupe EDF, pour un coût moindre.

L'accès à une borne de recharge performante à domicile

Dans le cadre du remplacement du parc de véhicules thermiques d'entreprise par des modèles électriques, FO demande une prise en charge totale de l'installation d'une borne de recharge au domicile des salariés en maison inviduelle et des solutions concrètes pour les salariés en résidence collective.

Toujours dans le domaine des bornes de recharge, FO revendique une prise en charge de 50 % du prix de l'installation au lieu de 25 % via la formule IZI by EDF, afin d'encourager le passage aux véhicules électriques personnels pour les salariés.



Des vélos pour la mobilité douce, un autre levier à exploiter

FO propose aussi d'autres mesures concrètes pour favoriser le développement des mobilités douces comme le vélo qui n'ont pas eu le succès escompté, en raison du coût de ce dernier et de la qualité des modèles proposés.

Une solution serait de promouvoir une Location Longue Durée de vélos électriques de qualité (autonomie, poids, maniabilité, design), comme cela se fait dans d'autres entreprises. Le loyer mensuel serait en grande partie pris en charge par l'entreprise.

Cela permettrait aux salariés d'accéder à des vélos de meilleure qualité et d'ainsi les sensibiliser à l'usage du vélo. Elle rendrait les déplacements domicile – lieu de travail plus vertueux. Il peut être envisagé, par exemple, un contrat de Location Longue Durée de 3 ans de vélos, avec une prise en charge du loyer à 70 % par l'entreprise.



Remboursements des abonnements de transport en commun, peut mieux faire!

Les salariés des grandes métropoles ont recours aux transports en commun de manière régulière. L'employeur est déjà astreint à prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accompli via les transports en commun. Or le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 porte à 75 % le taux de prise en charge partielle du prix du titre d'abonnement pour les agents publics. FO estime qu'il faut s'inspirer de ce décret de la fonction publique, en proposant aux salariés du Groupe EDF une prise en charge à hauteur de 75 %, voire davantage.

Il est à noter que certaines directions/filiales du Groupe EDF, comme à Lyon, remboursent déjà au-delà des 50 %. Il est donc impératif de généraliser cette bonne pratique. Une augmentation du taux de participation au-delà de ce seuil de 50 % permettrait de rendre plus attractifs les transports en commun, contribuant ainsi à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, générées par les véhicules thermiques au sein des grandes agglomérations.



FO demeure à votre écoute pour proposer des solutions innovantes, efficaces et de bon sens, pour que la lutte contre le dérèglement climatique ne reste pas qu'un simple discours. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Agir, ne pas subir!